

Valeurs indicatives 2022 pour la comptabilité agricole

Table des matières

Sommaire	2
Introduction.....	3
1. Valeur des animaux à la date du bilan	4
1.1 Bovins d'élevage.....	4
1.2 Veaux à l'engrais, veaux KV T3.....	4
1.3 Bovins à l'engrais.....	5
1.4 Chevaux, mulets, ânes	5
1.5 Porcs	6
1.6 Volaille.....	7
1.7 Caprins	8
1.8 Ovins.....	8
1.9 Abeilles.....	8
1.10 Cerfs.....	8
1.11 Camélidés sud-américains	8
2. Valeur des marchandises produites	9
2.1 Fourrage grossier, paille, litière	9
2.2 Pommes de terre, betteraves.....	9
2.3 Grains de céréales et autres grandes cultures	10
2.4 Fruits et légumes.....	10
2.5 Bois	10
3. Prestations au privé et aux personnes employées.....	11
4. Livraisons internes.....	11
5. Eléments pour calculs complémentaires	12
5.1 Rémunération du travail	12
5.2 Taux d'intérêt	12
5.3 Valeur locative des immeubles commerciaux.....	12

Sommaire

Institutions participantes	<p>Union suisse des paysans USP Agriexpert Laurstrasse 10 5201 Brugg</p> <p>fidagri Association fiduciaire agricole suisse c/o beowa treuhand ag Hofstatt 2a 3702 Hondrich</p> <p>Administration fédérale des contributions AFC Eigerstrasse 65 3003 Berne</p> <p>Agroscope Groupe de recherche Gestion d'entreprise et création de valeur Tänikon 1 8356 Ettenhausen</p> <p>Office fédéral de l'agriculture OFAG Secteur Politique agricole et développement de stratégies Schwarzenburgstrasse 165 3003 Berne</p> <p>Office fédéral de la statistique OFS Espace de l'Europe 10 2010 Neuchâtel</p>
Éditeur	Fidagri, Association fiduciaire agricole suisse
Auteurs	Marco Senn, Yves Niederhauser, Conradin Bolliger, Martin Brugger, Georg Lerf, Thomas Meier, Franz Murbach, Andreas Oppliger, Dierk Schmid
Édition et conception	Union suisse des paysans USP, Agriexpert
Date de publication	Fin octobre 2022

Introduction

En appui du droit commercial, les institutions concernées se mettent d'accord sur les valeurs indicatives présentes. Ceux-ci sont applicables pour le bilan de clôture au 31 décembre (de l'année actuelle 2022). Pour les bouclements en cours d'année, il faut interpoler les valeurs indicatives de l'année précédente et de l'année sous revue de façon ad hoc.

Les évaluations ne s'appliquent qu'aux animaux et aux stocks liés à l'agriculture. Pour les autres activités, l'AFC a publié ses propres valeurs indicatives (p. ex. restauration). Les objets faisant partie de la fortune privée ne doivent pas être évalués selon ces directives.

A partir de l'année d'évaluation 2022, les fourchettes de prix ne seront plus précisées. Les valeurs de référence indiquées correspondent à une valeur moyenne arrondie.

Informations méthodologiques

Bétail de rente

La valeur d'inventaire des vaches est définie par rapport aux prix des bovins de rente et d'abattage de l'année écoulée. Pour la période actuelle, les deux marchés de commercialisation ont été considérés. Ainsi, le prix de référence est constitué de 80% du prix des bovins d'abattage et 20% de celui des animaux de rente.

Bétail d'engraissement

Pour les animaux à l'engrais, les recettes présumées réalisables sur le marché en fin d'année sont estimées et les valeurs correspondantes en sont déduites.

Stocks

Pour les valeurs des stocks de la production végétale, les prix indicatifs sont utilisés lorsqu'ils existent. Sinon, des estimations prudentes des recettes réalisées sur le marché représentent la valeur de référence.

Termes

Année précédente

La valeur « année précédente » désigne les valeurs indicatives de l'année antérieure (ex. pour les valeurs indicatives de 2022 : jour de référence 31.12.2021).

Année d'évaluation

L'année d'évaluation est pertinente pour le bilan de clôture au 31 décembre. La valeur sous « année d'évaluation » correspond à la valeur indicative au 31.12 de l'année fiscale correspondante.

(ex. pour les valeurs indicatives de 2022 : jour de référence 31.12.2022)

Liens

[Catalogue des coûts 2022, Agroscope](#)

[Notices AFC, AFC](#)

[Rendements des obligations, BNS](#)

[Prix vente directe, USP](#)

1. Valeur des animaux à la date du bilan

1.1 Bovins d'élevage

	Fr./animal	
	<i>année précédente</i>	année d'évaluation
Veaux (0–160 jours) de propre élevage	520.00	540.00
Jeunes bovins (160 - 360 jours)	780.00	810.00
Jeunes bovins (1–2 ans)	1'560.00	1'620.00
Génisses et taureaux de plus de 2 ans	2'340.00	2'430.00
Vaches laitières et allaitantes (prix unitaire)	2'600.00	2'700.00

Les valeurs des tranches d'âge sont ajustées proportionnellement en fonction du prix unitaire des vaches laitières, nourrices et allaitantes.

1.2 Veaux à l'engrais, veaux KV T3

Référence: Prix de vente prévisible -5 % pour risque et frais de commercialisation

Poids vif	Fr./kg PV		animal, arrondi à Fr. 5.-	
	<i>année précédente</i>	année d'évaluation	<i>année précédente</i>	année d'évaluation
40	2.90	3.45	115.00	140.00
60	3.45	4.00	205.00	240.00
80	4.00	4.55	320.00	365.00
100	4.55	5.10	455.00	510.00
120	5.10	5.65	610.00	680.00
140	5.65	6.20	790.00	870.00
160	6.20	6.75	990.00	1'080.00
180	6.75	7.30	1'215.00	1'315.00
200	7.30	7.85	1'460.00	1'570.00
220	7.85	8.40	1'725.00	1'850.00

Supplément produits de marque (Label)	<i>année précédente</i>	année d'évaluation
IPS/TerraSuisse	1%	4%
Bio	5%	4%
NaturaVeal	13%	12%

1.3 Bovins à l'engrais

Référence: Moyenne taureaux MT T3 / bovins RG T3 / bœufs OB T3

Prix de vente prévisible -5 % pour risque et frais de commercialisation

Poids vif	Fr./kg PV		animal, arrondi à Fr. 5.-	
	année précédente	année d'évaluation	année précédente	année d'évaluation
40	7.80	8.10	310.00	325.00
60	7.65	7.95	460.00	475.00
80	7.50	7.80	600.00	625.00
100	7.35	7.65	735.00	765.00
120	7.20	7.50	865.00	900.00
140	7.05	7.35	985.00	1'030.00
160	6.90	7.20	1'105.00	1'150.00
180	6.75	7.05	1'215.00	1'270.00
200	6.60	6.90	1'320.00	1'380.00
220	6.45	6.75	1'420.00	1'485.00
250	6.30	6.60	1'575.00	1'650.00
280	6.15	6.45	1'720.00	1'805.00
310	6.00	6.30	1'860.00	1'955.00
340	5.85	6.15	1'990.00	2'090.00
370	5.70	6.00	2'110.00	2'220.00
400	5.55	5.85	2'220.00	2'340.00
430	5.40	5.70	2'320.00	2'450.00
460	5.25	5.55	2'415.00	2'555.00
490	5.10	5.40	2'500.00	2'645.00
520	4.95	5.25	2'575.00	2'730.00
550	4.80	5.10	2'640.00	2'805.00

Supplément produits de marque (Label)	année précédente	année d'évaluation
Natura-Beef	22%	22%
Swiss/PrimBeef	11%	15%
IPS/TerraSuisse	6%	5%
Bio	0%	1%

Indication:

- *Le supplément pour BIO, IPS/TerraSuisse, Swiss PrimBeef, NaturaBeef, Natura Veal représente la différence des marchés par rapport à la norme PER. Celui-ci est calculé sur la base des prix de boucherie obtenus entre janvier et septembre de l'année en cours (sans suppléments SRPA et SST).*

1.4 Chevaux, mulets, ânes

	Fr./animal	
	année précédente	année d'évaluation
Poulains jusqu'à 1 an	1'000.00	1'000.00
Poulains de 2 ans	2'000.00	2'000.00
Chevaux de 3 ans et +	2'300.00	2'300.00
Mulets	1'000.00	1'000.00
Ânes	500.00	500.00

Indication:

- *Pour les animaux d'élevage et les chevaux de sport, il faut présumer d'une valeur du marché avec circonspection, p. ex. 80 % de la valeur assurée.*

1.5 Porcs

Référence: Prix de vente prévisible -5 % pour risque et frais de commercialisation

Porcs d'élevage

Jusqu'à la première mise bas ou la première utilisation, les valeurs « Gorets, porcs d'engrais » sont déterminantes pour le poids correspondant, ensuite, il s'agit d'un **prix unitaire de 200.00 francs**.

Porcelets, gorets

âge	Fr./animal	
	<i>année précédente</i>	année d'évaluation
1 semaine	10.00	5.00
3 semaines	20.00	15.00
5 semaines	40.00	30.00
7 semaines (14 kg)	55.00	40.00
9 semaines (20 kg)	80.00	55.00

Gorets, porcs d'engrais

Poids vif	Fr./kg PV		animal, arrondi à Fr. 5.-	
	<i>année précédente</i>	année d'évaluation	<i>année précédente</i>	année d'évaluation
20	4.00	3.50	80.00	70.00
30	3.85	3.35	115.00	100.00
40	3.70	3.20	150.00	130.00
50	3.55	3.05	180.00	155.00
60	3.40	2.90	205.00	175.00
70	3.25	2.75	230.00	195.00
80	3.10	2.60	250.00	210.00
90	2.95	2.45	265.00	220.00
100	2.80	2.30	280.00	230.00

Supplément produits de marque (label) y.c. porcelets		
	<i>année précédente</i>	année d'évaluation
Bio	100%	114%
IP-Suisse	8%	6%

Indication:

- Le supplément pour BIO, IP-Suisse représente la différence des marchés par rapport à la norme PER. Celui-ci est calculé sur la base des prix de boucherie obtenus entre janvier et septembre de l'année en cours (sans suppléments SRPA et SST).

1.6 Volaille

Référence:

- Pour un effectif de poules pondeuses jusqu'à 100 animaux, un prix unitaire de CHF 10.00 s'applique par animal.
- Dans le tableau, les coûts d'acquisition sont répartis linéairement sur la période de ponte, car il n'y a pas de marché pour les poules pondeuses durant la période de ponte.
- Le tableau sert principalement à évaluer l'inventaire des animaux lors de la remise de l'exploitation et en cas de dommages. Lors de l'évaluation des poules pondeuses à la fin de la période de ponte, les coûts de recyclage des vieilles poules doivent être pris en compte.

Poules pondeuses, volaille d'élevage

âge	Fr./animal	
	année précédente	année d'évaluation
1 jour	4.00	4.00
1 mois	7.00	7.00
2 mois	10.00	10.00
3 mois	12.50	12.50
4 mois	15.50	15.50
5 mois	18.00	18.00
6 mois	18.00	18.00
7 mois	16.60	16.60
8 mois	15.30	15.30
9 mois	14.00	14.00
10 mois	15.00	15.00
11 mois	12.50	12.50
12 mois	11.00	11.00
13 mois	8.50	8.50
14 mois	7.00	7.00
15 mois	7.00	7.00
16 mois	6.00	6.00
17 mois	3.00	3.00
18 mois	1.60	1.60
19 mois	0.50	0.50

Poulets d'engraissement^{*)}

	année précédente	année d'évaluation
Poussins d'un jour Fr./pièce	1.20	1.20
Supplément par semaine	0.75	0.75

^{*)} Le supplément pour aire de sortie en plein air (= supplément pour sortie en plein air durant toute l'année) ne doit pas être pris en considération.

Dindes: Estimation prudente de la valeur du marché

1.7 Caprins

Référence: Prix de vente prévisible -5 % pour risque et frais de commercialisation

Elevage		<i>année précédente</i>	année d'évaluation
Cabris	Fr./animal	100.00	100.00
Chèvres laitières et boucs	Fr./Animal	200.00	200.00
Cabris de boucherie	Fr./kg PV	6.90 - 12.35	11.25
Autres chèvres	Fr./animal	80.00	80.00

1.8 Ovins

Référence: Prix de vente prévisible -5 % pour risque et frais de commercialisation

Elevage		<i>année précédente</i>	année d'évaluation
Brebis, béliers (prix unitaire)	Fr./animal	150 - 250.00	200.00
Agneaux d'élevage	Fr./kg	8.00	8.00
Engraissement		<i>année précédente</i>	année d'évaluation
Agneaux <43 kg PV	Fr./kg PV	6.30	6.30
Moutons avec 2 pelles	Fr./kg PV	4.35	4.55
Moutons avec 4-8 pelles	Fr./kg PV	3.10	3.30
Agneaux de pâturage 23-41 kg PV	Fr./kg PV	6.00	5.80

1.9 Abeilles

	<i>année précédente</i>	année d'évaluation
par ruche	100 - 150.00	125.00

1.10 Cerfs

Fr./animal	Daims		Cerfs	
	<i>année précédente</i>	année d'évaluation	<i>année précédente</i>	année d'évaluation
Animaux jusqu'à 2 ans	175.00	200.00	350.00	400.00
Animaux plus de 2 ans	350.00	400.00	700.00	800.00

1.11 Camélidés sud-américains

Fr./animal	Lamas		Alpagas	
	<i>année précédente</i>	année d'évaluation	<i>année précédente</i>	année d'évaluation
Animaux jusqu'à 2 ans	300 - 500.00	400.00	300 - 600.00	450.00
Animaux plus de 2 ans	600 - 1'000.00	800.00	700 - 1'600.00	1'150.00

Indication:

- Pour les animaux reproducteurs et les animaux de protection des troupeaux, il faut présumer d'une valeur du marché avec circonspection, p. ex. 80 % de la valeur assurée.

2. Valeur des marchandises produites

2.1 Fourrage grossier, paille, litière

Prix en Fr.	Unité	% MS	année précédente	année d'évaluation
Foin et regain de séché en grange	dt*)	88	29 - 32.00	31.50
Foin et regain séché au sol	dt*)	88	18 - 25.00	-*)
Foin écologique, grosses bottes	dt*)	88	16 - 20.00	18.00
Herbe ensilée	m3	25-35	43 - 53.00	57.00
Herbe ensilée en balles rondes, incl. film plas	dt*)	25-30	5.90 - 7.70	7.85
Maïs ensilé (plante entière)	m3	25-35	31 - 45.00	41.00
Maïs ensilé en balles rondes, incl. film plastiq	dt*)	30-35	7.40 - 9.70	9.25
Epis de maïs, ensilé	m3	55-65	108 - 126.00	144.50
Maïs grain humide	m3	55-65	144 - 174.00	197.50
Maïs épis séché broyé	dt	88	51 - 55.00	53.00
Maïs épis séché en bouchons	dt	88	54 - 58.00	56.00
Maïs plante entière pellets	dt	88	45.50 - 49.50	47.50
Herbe séchée	dt	88	43.50 - 47.50	45.50
Paille bottelée	dt*)		10 - 16.00	17.00
Paille en vrac	dt*)		5.00	7.00
Litière	dt*)		2 - 3.00	-*)

*) pas de prix indicatifs disponibles

¹) Extrait du tableau de conversion¹

	Hauteur du tas	Densité du fourrage	Stade de développement du fourrage	Valeur indicative kg/m3
Foin	Jusqu'à 3m	lourd (55%) normal (40%) léger (30%)	moyen-tardif moyen-tardif tardif	105 85 75
	4-5 m	normal (40%) léger (30%)	moyen-tardif tardif	100 90
	Plus de 5 m	normal (40%) léger (30%)	moyen-tardif tardif	115 105
	Système de presse	Dimensions	Volume	Poids
Foin	Balles rondes	120 x 150 // 120 x 120	2.1 m ² // 1.4 m ²	300 kg // 200 kg
	Balles carrées	240 x 120 x 70 // 200 x 80 x 90	2.1 m ² // 1.4 m ²	450 kg // 290 kg
Silo d'herbe 40% MS	Balles rondes	120 x 120	1.4 m ²	700 kg
	Balles carrées	170 x 90 x 80	1.2 m ²	700 kg
Paille	Balles rondes	120 x 150 // 120 x 120	2.1 m ² // 1.4 m ²	250 kg // 160 kg
	Balles carrées	240 x 120 x 70 // 200 x 80 x 90	2.1 m ² // 1.4 m ²	380 kg // 230 kg

2.2 Pommes de terre, betteraves

pour l'affouragement	Unité	Prix en Fr.	
		année précédente	année d'évaluation
P.d.t. destinées à l'affouragement (déchets)	dt	5.00	5.00
P.d.t. destinées à l'affouragement	dt	13 - 16.00	14.50
Betteraves fourragères, Betteraves sucrières pour affouragement	dt	6.70 - 7.90	8.55

pour la vente, trié, en vrac	Unité	Prix en Fr.	
		année précédente	année d'évaluation
Pommes de terre PER	dt	43 - 56.00	50.50
Pommes de terre BIO	dt	90 - 95.00	85.50

pour les plants	Unité	Prix en Fr.	
		année précédente	année d'évaluation
P.d.t. semenceaux de propre production	dt	65 - 80.00	82.50

¹ Source : Mémento agricole 2019, rubrique « Divers », « Densité des fourrages »

2.3 Grains de céréales et autres grandes cultures

Prix en Fr.	Unité	PER		BIO	
		année précédente	année d'évaluation	année précédente	année d'évaluation
Blé	dt	49 - 52.00	54.50	101.00	107.50
Seigle	dt	40.00	44.00	89.00	94.00
Epautre	dt	58.00	62.00	117.00	116.00
Orge	dt	34.50	37.50	76.00	78.00
Triticale	dt	34.50	37.50	77.00	79.00
Avoine	dt	30.50	33.50	62.00	66.00
Blé fourrager	dt	36.50	39.50	83.00	87.00
Maïs grain humide	dt	36.50	39.50	82.00	85.00
Féverole	dt	34.50	37.50	77.00	93.00
Pois protéagineux	dt	37.00	40.00	87.00	93.00
Lupins blancs	dt	42.50	45.50	99.00	114.00
Blé de semence, de propre prod.	dt	70 - 85.00	77.50		
Seigle de semence, de propre prod.	dt	70 - 85.00	77.50		
Orge de semence, de propre prod.	dt	60 - 65.00	62.50		
Avoine de semence, de propre prod.	dt	55 - 60.00	57.50		

2.4 Fruits et légumes

Pommes de table	Unité	Prix en Fr.	
		année précédente	année d'évaluation
PER	kg	1.50	1.50
BIO	kg	2.30 - 4.00	2.40

Eau-de-vie non imposée incl. frais de distillation	Unité	Prix en Fr.	
		année précédente	année d'évaluation
Eau-de-vie de fruits à pépins (40 % volume)	litre	Vorjahr	Bewertungsjahr
Eau-de-vie de quetsches (40% volume)	litre	19 - 24.00	21.50
Eau-de-vie: Kirsch et spécialités (40% volume)	litre	20 - 25.00	22.50

Légumes: Estimation prudente de la valeur du marché

2.5 Bois

Prix en Fr.	Unité	année précédente	année d'évaluation
Bois de feu fendu, frais départ chemin forestier (1m)	stère	75 - 95.00	85.00
Bois de feu fendu, sec (1m)	stère	85 - 140.00	127.50
Bois décheté feuillus ^{*)}	m ³	39 - 45.00	47.50
Bois décheté résineux ^{*)}	m ³	27 - 33.00	35.00
Bois de service	m ³	60 - 80.00	107.50

^{*)} Lors de la fixation des prix, considérer l'humidité résiduelle.

3. Prestations au privé et aux personnes employées

À des fins fiscales, les prélèvements en nature peuvent être estimés forfaitairement selon la notice [NL 1/2007](#) chiffre 1².

Si les prestations en nature sont calculées selon les prestations effectives, il faut estimer le prix à la consommation. Les prix indicatifs pour la vente directe sont utilisés comme référence. On peut les consulter sous <http://www.sbv-usp.ch/fr/prix/vente-directe/>. (voir extrait ci-dessous).

Prix en Fr.	Unité	année précédente	année d'évaluation
Lait	litre	1.20 - 1.30	1.25
Beurre	kg	14.00 - 18.00	16.00
Fromage d'alpage	kg	18.00 - 25.00	21.50
Pommes de terre	kg	1.60 - 2.00	1.95
Pommes de table	kg	3.20 - 3.50	3.50
Poires de table	kg	3.20 - 3.60	3.50
Cerises	kg	7.50 - 12.00	10.75
Jus de pommes pasteurisé	litre	2.50 - 3.00	2.35
Eau-de-vie de fruits à pépins	demi litre	19 - 24.00	21.50
Eau-de-vie de quetsches	demi litre	19 - 24.00	21.50
Eau-de-vie: Kirsch et spécialités	demi litre	20 - 25.00	22.50
Oeufs	pièce	0.50 - 0.70	0.60
Viande de veau, paquet mélangé	kg	33 - 35.00	34.00
Viande de boeuf, paquet mélangé	kg	26 - 29.00	27.50
Viande de porc, paquet mélangé	kg	17 - 21.00	19.00
Miel	kg	25 - 28.00	26.50
Frais du cheval ^{*)}	Fr./cheval et an	5'500.00	5'500.00
Frais du cheval (sans travail)	Fr./cheval et an	3'000.00	3'000.00

^{*)} part privée aux frais, si l'intégralité des coûts a été comptabilisée à charge de l'exploitation.

4. Livraisons internes

Les livraisons internes sont décisives pour le calcul des coûts entre les différentes branches d'exploitation. Les prix aux producteurs représentent la référence. Pour les produits non cités ci-dessous, les valeurs de référence pour les stocks au chapitre 2 peuvent être appliquées.

Prix en Fr.	Unité	année précédente	année d'évaluation
Veaux (pour l'engraissement)	Fr./tête	520.00	540.00
Lait (aux veaux d'engrais., etc.)	Fr./l	0.60	0.60
Céréales panifiables affouragées (déchets)	dt	36.50	39.50

² [Notices AFC, AFC](#)

5. Eléments pour calculs complémentaires

5.1 Rémunération du travail ³

		<i>année précédente</i>	année d'évaluation
Salaire horaire, restauration non comprise	Fr./heure	29.00	29.00
Salaire horaire, restauration comprise	Fr./heure	25.00	25.00

Une journée normale de travail en agriculture correspond en règle générale à 10 heures.

5.2 Taux d'intérêt

	<i>année précédente</i>	année d'évaluation
Taux d'intérêt pour le paiement des intérêts du capital propre	0.00%	1.00%

Selon l'ordonnance de la durabilité⁴, on doit utiliser le taux moyen des intérêts versés sur les obligations de la Confédération pour le paiement des intérêts du capital propre (dès 2001, taux d'intérêt au comptant pour obligations de la Confédération, durée de 10 ans).

Avec un taux d'intérêt moyen négatif sur les obligations fédérales à dix ans, il n'y a aucune revendication d'intérêt.⁵

Le même taux d'intérêt est applicable pour calculer la valeur locative de la maison d'habitation.

5.3 Valeur locative des immeubles commerciaux

Si le bouclage est réalisé selon le nouveau plan comptable PME agriculture (révision 2013), il est conseillé de comptabiliser une valeur locative pour les immeubles commerciaux, de sorte que les résultats intermédiaires (EBITDA, EBIT et EBT) soient significatifs.

La formule suivante est utilisée pour le calcul de la valeur locative:

Valeur d'achat x taux = valeur locative

Valeur d'achat

Il s'agit des coûts d'investissement (valeur comptable plus amortissements cumulés y compris subventions) des biens immobiliers utilisés pour les activités d'exploitation (fournitures et services de la catégorie de compte 3). La valeur des terrains ou des parties de bâtiments utilisés pour des activités annexes, loués à des tiers ou utilisés de manière privée (habitation propre) ne doit être incluse.

Taux

Le multiplicateur prend en compte les dépenses d'amortissement, d'intérêts et d'entretien.

	<i>année précédente</i>	année d'évaluation
Taux pour le calcul de la valeur locative	5.00%	5.00%

³ [Catalogue des coûts 2022, Agroscope](#)

⁴ [Ordonnance sur l'évaluation de la durabilité de l'agriculture du 7 décembre 1998](#)

⁵ [Rendements des obligations, BNS](#)